

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 juin 2022

SEV - AUTORISATION POUR LE LANCEMENT ET LA SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE : TRAVAUX D'EXTENSION, DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN SUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE.

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Séverine VACHON à Philippe MAUFFREY, Florence Villes à Yvonne VACKER, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Corinne RIVET BONNEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 JUIN 2022

SEV - AUTORISATION POUR LE LANCEMENT ET LA SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE : TRAVAUX D'EXTENSION, DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN SUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE.

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ayant entraîné la dissolution des Syndicats d'eau totalement inclus dans l'agglomération de Niort (le SEV et le SMEDEP) au 1/1/2020 ;

Vu la délibération C- 70-12-2021 du 13 décembre 2021, autorisant le lancement et la signature de l'accord cadre N°22MDIST01-02-03 : TRAVAUX D'EXTENSION, DE REPARATION ET D'ENTRETIEN SUR LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE;

Considérant que le marché actuel de travaux d'extension, de réparation et d'entretien des réseaux d'alimentation en eau potable va devoir être relancé plutôt que prévu du fait de la surconsommation des crédits alloués aux différents lots liée la réduction des travaux effectués en régie ;

Il est proposé ce qui suit :

La délibération C- 70-12-2021 du 13 décembre 2021, autorisant le lancement et la signature de l'accord cadre, doit être précisée et complétée.

Le nouvel accord cadre, à bons de commandes et marchés subséquents, est passé selon la procédure avec négociation pour une reprise progressive sur l'ensemble du territoire du SEV-CAN, suite à la fusion des régies du SEV et SEVC.

Ce nouvel accord cadre prendra la suite de l'accord cadre actuel du SEV, des marchés de l'ex SEVC en cours, et sera alloti de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220620-C_81_06_2022-DE

Lot N°	Désignation	Mode d'exécution de l'accord cadre		
		Forme de l'accord cadre	Partie à bons de commande Montant max HT annuel	Partie à marchés subséquents Montant max HT annuel
1	Travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement et d'extension sur le réseau d'alimentation en eau potable du SEV-CAN (canalisations et branchements) et missions d'astreinte	Mono attributaire	1 500 000 €	/
2	Travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement et d'extension sur le réseau d'alimentation en eau potable du SEV-CAN (canalisations et branchements)	Multi attributaire	/	2 400 000 € Le premier ou les titulaires atteignant le montant de 1 300 000 € HT ne pourra plus se voir attribuer les marchés subséquents suivants
3	Petits travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement et d'extension sur le réseau d'alimentation en eau potable du SEV-CAN (canalisations et branchements)	Mono attributaire	250 000 €	/

L'enveloppe financière globale du nouvel accord cadre est arrêtée à 12.450.000€ HT sur 3 ans selon la répartition financière annuelle ci-avant. Toutefois, l'enveloppe finale, de l'ensemble des lots, sera inférieure en fonction des opérations réellement engagées.

Cet accord cadre, à bons de commande et à marchés subséquents, s'exécutera sur le territoire initial du SEV (Niort-Magné-Coulon-Bessines-Aiffres) et s'étendra progressivement, au regard des différents marchés en cours (marché d'exploitation et accord-cadre à bons de commande SAUR) et des besoins, au territoire du service des eaux de la vallée de la Courance (SEVC), pour constituer le périmètre définitif du Service.

La durée de l'accord cadre et ses reconductions propres à chaque lot sont les suivantes :

Lot N°	Désignation	Durée des lots à l'accord cadre		
		Forme de l'accord cadre	Durée initial	Reconductions
1	Travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement et d'extension sur le réseau d'alimentation en eau potable du SEV-CAN (canalisations et branchements) et missions d'astreinte	Mono attributaire	2 ans	Une fois un an
2	Travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement et d'extension sur le réseau d'alimentation en eau potable du SEV-CAN (canalisations et branchements)	Multi attributaire	2 ans	Une fois un an
3	Petits travaux d'entretien, de	Mono	2 ans	Une fois un an

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 079-200041317-20220620-C__81_06_2022-DE

	réparation, de renouvellement et d'extension sur le réseau d'alimentation en eau potable du SEV-CAN (canalisations et branchements)	attributaire		
--	---	--------------	--	--

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'accord cadre à bons de commandes pour les lots 1 et 3 et tout acte pouvant en découler ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'accord cadre à marchés subséquents ainsi que les marchés subséquents et tout acte pouvant en découler pour le lot 2.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président